

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
12 Mai 2017**

**OBJET** : Révision des tarifs des prestations du Laboratoire départemental d'analyses des Bouches-du-Rhône (LDA 13) pour l'année 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver la révision des tarifs des prestations du Laboratoire Départemental d'Analyses des Bouches-du-Rhône (LDA13) pour l'année 2017, comme détaillés en annexe au rapport.

Les recettes, non estimées à ce jour, seront imputées aux chapitres 70 et 75 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**